

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
MOTZ  
MOUXY  
RUFFIEUX  
TRESSERVE  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Nicolas JACQUIER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE  
Antoine HUYNH  
Daniel CLERC  
Laurent FILIPPI  
Olivier ROGNARD  
Jean-Claude LOISEAU  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Présents en visioconférence :**

BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
SAINT OFFENGE  
VIONS

Jean-Marc DRIVET  
Nicolas MERCAT  
Edouard SIMONIAN  
Jean-Claude CROZE  
Bruno MORIN  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER  
Jacques CURTILLET  
Bruno CROUZEVALLE  
Bernard GELLOZ  
Jean-Pierre SAVIOZ-  
FOUILLET

Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER

**Absents excusés :**

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
CONJUX  
SAINT OURS  
TREVIGNIN

Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Gérard DILLENSCHNEIDER  
Claude SAVIGNAC  
Louis ALLARD  
Gérard GONTHIER

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier BERLIOUX  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur de Cabinet  
Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 octobre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire rétabli par décret au 17 octobre 2020 et dans le cadre des dispositions de l'ordonnance institutionnelle n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, il a été proposé aux élus la



possibilité de participer à cette assemblée par visioconférence comme lors du premier confinement au mois de mars 2020.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 28 présents, et 29 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2020

Exécutoire le : 10 NOV. 2020

Affichée le : 10 NOV. 2020

Visée le : 10 NOV. 2020

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2020 – 09 : Renouvellement de l'accord cadre de Maitrise d'œuvre – désignation des élus de la CAO

Monsieur le Président rappelle l'existence d'un accord-cadre avec marchés subséquents utilisé par Grand Lac et la ville d'Aix-les-Bains pour répondre aux besoins de prestations de maîtrise d'œuvre sur le territoire de la commune d'Aix-les-Bains et d'autres communes volontaires.

Un nouveau marché a été initié avec les communes volontaires de Grand Lac, par la délibération du bureau communautaire du 3 décembre 2019.

Cette démarche a permis de constituer un groupement de commande entre Grand Lac et les communes suivantes : Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent, La Biolle, Chindrieux, Chanaz et La-Chapelle-du-Mont-du-Chat.

Ce marché a pour objet les missions de maîtrise d'œuvre susceptibles d'être confiées pour apporter une réponse technique et économique à certains programmes de travaux répondant aux besoins des communes et de Grand Lac :

- Compétences communales : réseaux secs ; voirie ; éclairage public.
- Compétences Grand Lac : eau potable, eaux usées et pluviales, transport, déchets, ports.

Le domaine de la construction de bâtiments est exclu du champ d'application du présent marché. Ces prestations comprendront également le montage et le suivi des procédures administratives s'avérant nécessaires ainsi que l'obtention des autorisations de passage auprès des propriétaires ou concessionnaires concernés.

La durée initiale du marché sera de deux ans, renouvelable annuellement deux fois soit quatre ans maximum.

Le marché sera attribué à 5 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres). L'analyse des offres est en cours.

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants au sein de la commission d'appel d'offre spécifique créée pour l'occasion. Cette commission doit être composée d'un membre de chaque Maître d'Ouvrage signataire de la convention de groupement de commande.

Monsieur le président propose d'élire M. Le Vice-Président en charge des marchés publics, Yves MERCIER en tant que représentant titulaire Grand Lac à cette commission et Robert AGUETTAZ en tant que suppléant.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DESIGNER Yves MERCIER en tant que représentant titulaire et Robert AGUETTAZ en tant que suppléant à la commission d'appel d'offres spécifique.

Aix-les-Bains, le 3 novembre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché 2020-09 : Prestations de maîtrise d'oeuvre - élus de la Commission d'Appel d'offres ad hoc

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/11/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/11/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3488 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20201103-d3488-DE

---

**Date de décision :** 03/11/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.1. Délibérations de constitution de la commission d'appel d'offres ou du jury de concours